CAP des SAE des 12 et 13 octobre 2011
Déclaration préalable

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Nous voici réunis aujourd'hui pour la dernière fois dans cette configuration et c'est pour UPSAE l'occasion de faire un point sur la politique de gestion du corps des SAE du MEDDTL.
Depuis notre dernière CAP de juin 2011, rien de nouveau pour les SAE sous le ciel bas et lourd qui leur pèse comme un couvercle :

- la fusion des corps est désespérément en panne, les reclassements indiciaires sont toujours attendus ;
- des actes de gestion qui ne cessent d'être retardés;
- une PFR qui génère d'ores et déjà un grand sentiment d'injustice;
- une ITM qui va aggraver les disparités entre agents sans répondre à l'objectif de palier les sous-effectifs dans les services;
- paradoxalement même avec la fusion des corps, «diviser pour mieux régner» est plus que jamais la devise de notre ministère, nous l'avons bien compris et c'est pourquoi le moral des SAE est toujours en berne.

Sur la réorganisation de la DRH

La Direction des Ressources Humaines se réorganise une fois de plus, ce qui, dans un contexte de réduction drastique du personnel va à l'encontre de la stabilité et de la continuité ; cette réorganisation vise à la fracture par destruction de la gestion des corps sous fond de REHUCIT dont l'échec cuisant est une des images désastreuses du ministère, la DRH renvoyant insidieusement la faute aux gestionnaires.

La DRH ose faire croire qu'elle pense à l'intérêt des individus, à celui des corps, des agents et donc à celui des métiers et du service public; les faits et les actes prouvent quotidiennement le contraire par une mise en application d'un certain taylorisme de la gestion.

En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, le domaine des ressources humaines a subi plusieurs réorganisations visant entre autres et selon les termes mêmes de la DRH à améliorer l'efficacité, être au service des bénéficiaires, faciliter la lisibilité. Cette énième réorganisation de la DRH conduit inévitablement à ce qu'elle ne soit plus qu'un «pilote», comme elle l'a écrit, en se dessaisissant au profit de gestionnaires locaux, à savoir dans un 1er temps les RBOP, puis très rapidement les préfets pour les DDI - à qui on confira librement les rênes de l'arbitraire. Pourtant aucune évaluation du fonctionnement de la DRH n'a été communiquée et elle s'autorise à mettre en cause l'efficacité de ses services de gestion ! Parions que les effets désastreux à la fois sur les agents et sur l'efficience de la politique et la gestion des ressources humaines sera à très court terme à l'ordre du jour.

Conséquence directe des dysfonctionnements multiples et de la loi sur les retraites, la DRH n'est plus capable de suivre une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières, la GPEECC, qui permet l'adéquation entre les besoins et la gestion.

Sur la décentralisation de la gestion des corps des SAE

Comment pouvez vous croire au bon fonctionnement de cette décentralisation si vous n'y mettez pas les moyens humains et financiers? Quelle transparence pouvez vous afficher sur les déroulés de carrière des SAE? Si la mobilité du fonctionnaire est un droit inscrit dans la loi, UPSAE vous rappelle qu'elle a toujours été favorable à la mobilité choisie et elle le reste.

Accès a la catégorie A

UPSAE et UPCASSE, à de nombreuses reprises, ont attiré votre attention sur le blocage des promotions vers la catégorie A, tout particulièrement pour l'accès au grade d'attaché de notre ministère. Le volume des promotions de SA au grade d'attaché demeure toujours plus qu'indécent. UPSAE regrettait lors de la dernière CAP l'absence de véritables négociations. Certes UNSA Fonction Publique a pu arracher un amendement au Gouvernement lors du dernier Conseil Supérieur concernant l'extension des mesures dérogatoires, notamment vis à vis de la catégorie B pour l'accès au corps des attachés; pour autant rien ne sera fait pour que bon nombre de SACE dont les valeurs et mérites ne sont plus à démontrer puissent accéder à l'occasion de l'entrée dans le NES au grade d'attaché; cependant, en parallèle, près de 250 techniciens supérieurs accèderont aux grade d'ingénieur, ce qui nous conforte dans l'idée d'une division pour vous permettre de mieux régner.

Sur la PFR
Alors que certains ministères, contraints et forcés par la mise en œuvre de la PFR ont tenté de faire le moins pire, le MEDDTL pratique la sape pour les cotations de postes. En effet, les services privilégient les positionnements dans les organigrammes sans regarder au plus près les missions, les enjeux réels et les expositions des métiers, les agents sont donc purement et simplement dégoutés du traitement qui leur est réservé.
La moitié des SAE, voire les ¾, ont une part fonction à 3,2 parce qu'ils sont «*chargés de*» alors que dans les faits, bon nombre d'entre eux sont référents départementaux ou régionaux, spécialistes, «experts», adjoints mais sans en avoir ni le titre ni la reconnaissance, à défaut d'un comité de domaine compétent et actif et parfois d'entretien professionnel annuel, donc une méconnaissance des missions des agents de la part de la hiérarchie.
Sur ce thème de la PFR, c'est également sans compter sur les disparités d'un service à l'autre ou d'une région à l'autre en matière d'application de la note de gestion de DRH du 19 juillet 2011.

UPSAE exige qu'une réunion de bilan sur l'application de la PFR pour les B administratifs soit impérativement programmée dans le courant du 1er trimestre 2012.

Sur la fusion des corps et le NES
> Pourquoi, lors de l'atelier du 7 juillet dernier consacré au volet «recrutement/formation», l'administration n'avait-elle présenté aucun document de travail ni fait de proposition(s) aux OS ?

> Pourquoi par ailleurs ATET ne répond-il jamais aux invitations du conseil de perfectionnement ou du CGEDD ?

> Pourquoi ATET n'invite-t-il pas les directeurs de ENTE dans les ateliers «fusion»?

> Pourquoi cette absence de transversalité entre services, l'un formant les agents l'autre étant chargé de rédiger un décret ?

> Qui est responsable de ce schisme?

Serait-ce en raison d'une même réponse ministérielle à plusieurs questions posées par différents parlementaires ou députés, questions relatives à nos collègues contrôleurs des transports terrestres avec qui les SAE doivent fusionner et qui dit en extrait, je cite: «*Il s'agira, ainsi, de distinguer ces agents par le biais du recrutement ou d'une formation post-concours particulière*» ?

Déjà que les cotations de postes sont différenciées entre corps de la filière administrative, une telle distinction quant au recrutement et la formation signifierait un énième laisser pour compte et un mépris caractérisé des SAE !

Il a été dit Le 7 juillet que cet atelier serait repoussé en septembre; or à ce jour nous ne nous sommes toujours pas réunis. UPSAE souhaite que des bases de travail soient apportées par la DRH en vue des prochaines rencontres bi-latérales qui viennent tout juste d'être programmées pour ce mois.

Pour mémoire UPSAE vous a fait plusieurs propositions qui n'ont donné lieu à aucune suite de votre part ce qui est fort regrettable.

La conséquence est nette: pas d'entrée dans le NES au 1er janvier 2012, «*sans doute durant le 1er trimestre*» selon la DRH.

Pourtant, depuis 2005, le Gouvernement conduit cet important programme de fusion de corps préalable à la mise en place du Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B par décret et ainsi que l'avait annoncé M. Woerth, ces fusions devaient être achevées au 1er janvier 2010.

Inutile de préciser qu'UPSAE réclamera un effet rétroactif avec les intérêts moratoires afférents à compter du 1er janvier 2010, par la voie du contentieux s'il le faut.

Sur les craintes et le moral des SAE
Les SAE craignent avec les retard de gestion qu'ils soient reclassés sans le bénéfice qui leur est du des avancées d'échelon ou de grade, ou encore des anciennetés acquises.
La conséquence inéluctable conduit à la perte de sens et la perte de motivation pour les SA qui sentent plus que jamais à quel point ils ne sont pour vous que des ETP.
En conclusion, outre les réponses qu'UPSAE exige aujourd'hui, UPSAE vous réclame solennellement un **bilan de gestion déconcentrée** des SAE dans un pur souci de **transparence et d'équité** indispensable au retour de la confiance des SAE envers la DRH, et au-delà, du MEDDTL.

Merci de votre attention,